Branche Télécoms

La CFDT signe l'accord 2008 sur les minima salariaux

+2,3% pour tous

avec un coup de pouce pour les salariés en A, C et E

Sauvegarder l'évolution des salaires dans la branche

La dernière séance de négociation avec le syndicat patronal des télécoms UNETEL-RST a permis d'aboutir à un consensus alors que nous doutions fortement cette année de la volonté du syndicat patronal d'aboutir à un accord. La CFDT, FO et la CFTC signent l'accord.

Les priorités de la CFDT

Au vu de la hausse du coût de la vie, nos exigences étaient de sauvegarder le pouvoir d'achat notamment des salaires les plus bas. Nous voulions des coups de pouce pour les C et les E et creuser l'écart avec le premier niveau de la branche A et le SMIC.

Face à une inflation de 2,5 % en 2007 nous avons obtenu une hausse globale de + 2,3% et des mesures supplémentaires pour ces groupes de classification :

A : + 3,1%
C : + 2,5%
E : + 2,5%

Un accord qui privilégie les bas salaires et les groupes les plus importants en nombre.

Pour la CFDT, il était important de :

- Garder un niveau pour les plus bas salaires plus haut que le SMIC : cela a été obtenu et l'écart avec le SMIC et le premier niveau de la branche dépasse cette année les 4 %.
- Augmenter plus les C et E qui représentent à eux seuls plus de 60% des salariés de la branche. Les C sont pour beaucoup des conseillers clients ou des vendeurs en boutiques. Ces salariés ont souvent des salaires très proches des minima. Ils sont aussi les plus touchés par la hausse du coût de la vie. Les E, parce que les cadres qui sont recrutés le sont de plus en plus sur les valeurs de minima de branche.
- Permettre une hausse salariale aux salariés de TPE PME : l'accord de branche représente souvent pour les plus petites entreprises le seul accord salarial et peut impacter directement les rémunérations des salariés qui y travaillent.

Un effort consenti dans la branche qui donne le ton aux négociations d'entreprise :

Les négociations sur les salaires dans les entreprises de la branche sont souvent calquées sur les hausses des minima. L'effort consenti cette année va dans le bons sens pour les négociations obligatoires annuelles d'entreprise.

Pourquoi la CFDT signe : Même si toutes nos revendications n'ont pas abouti, en signant cet accord cette année nous permettons aux minima de branche de ne pas stagner. De plus, ces augmentations vont améliorer directement la rémunération des apprentis, celle d'un certain nombre de salariés classifiés en C, (à France Télécom- Orange et à Telecom Italia par exemple), mais aussi les salaires d'embauche des cadres. Ainsi la CFDT décide de signer l'accord et refuse la logique du tout ou rien qui, sans signature, peut se solder par rien pour les salariés.

Les nouveaux minima 2008 suite à l'accord : Ces minima s'appliqueront dans les entreprises adhérentes à la branche dès signature, pour les autres il faudra attendre l'extension de cet accord.

Groupes	Seuils	Salaires annuels
A	Seuil 1	16 000 €
	Seuil 1 bis	16 680 €
	Seuil 2	17 502 €
B	Seuil 1	16 901 €
	Seuil 1 bis	17 454 €
	Seuil 2	18 182 €
C	Seuil 1	18 505 €
	Seuil 1 bis	19 570 €
	Seuil 2	21 350 €
D	Seuil 1	21 578 €
	Seuil 1 bis	22 506 €
	Seuil 2	24 513 €
E	Seuil 1	26 935 €
	Seuil 1 bis	31 071 €
	Seuil 2	35 441 €
F	Seuil 1	37 066 €
	Seuil 2	44 480 €
G	Seuil 1	52 951 €
	Seuil 2	64 422 €

Contact CFDT :

Construisons ensemble
Rejoignez la CFDT

BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT

Nom (M, Mme, Mlle) ……Prénom……

Année de naissance……

Adresse personnelle ……..

Téléphone …… e-mail ……..

Code postal ……Ville ……...

Etablissement……..

☐ Collaborateur ☐ Cadre ☐ Maîtrise

☐ AFO ☐ Droit Privé

J'adhère au syndicat CFDT affilié à la Fédération Communication, Conseil, Culture.

Date : …….....Signature : ……..